



N°548
Entrée le 28.03.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 29.03.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 28 mars 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question à Monsieur le **Ministre des Finances** et à Monsieur le **Ministre du Logement** concernant **les conclusions du rapport du FMI**.

Dans son « mission concluding statement » du 26 mars 2024, le Fonds Monétaire International analyse la situation économique et financière du Luxembourg et formule des observations.

Par rapport aux mesures de soutien de la demande sur le marché du logement annoncées par le Gouvernement, le rapport du FMI donne à considérer que, vu les freins pesant sur le développement de l'offre de logements, les mesures proposées par le Gouvernement risquent d'exacerber davantage l'endettement des ménages et stimuler une croissance des prix immobiliers. Les auteurs du rapport soulignent l'importance de la mise en place de mesures pour stimuler l'offre.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- 1) **Quelles sont les conclusions que le Gouvernement tire des observations du rapport du FMI citées ci-dessus ?**
- 2) **Compte tenu des observations du FMI, le Gouvernement compte-t-il prioriser la mise en place de mesures stimulant l'offre de logements ?**
- 3) **Dans ce contexte, afin d'augmenter l'offre de logements, endéans quel délai le Gouvernement envisage-t-il adopter l'impôt national à la mobilisation de terrains et l'impôt national sur la non-occupation de logements ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Sam Tanson
Députée

François Bausch
Député



Réponse commune de Monsieur le ministre des Finances, Gilles Roth, de Monsieur le ministre du Logement, Claude Meisch et de Monsieur le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden à la question parlementaire n°548 du 28 mars 2024 des honorables Députés Sam Tanson et François Bausch

L'honorable Députée s'enquiert sur les conclusions préliminaires des services du Fonds monétaire international (FMI) au sujet des mesures gouvernementales pour faire face à la crise du secteur immobilier.

Pour le Gouvernement qui a présenté un premier paquet de mesures le 31 janvier 2024, il était important d'agir de suite pour éviter une aggravation de la crise du secteur de la construction. Ainsi, des mesures fiscales et non fiscales ont été décidées pour stimuler à court terme la demande de logements. Dans ce même contexte, et en ligne avec les observations du FMI, le Gouvernement a décidé de renforcer son programme de vente en état futur d'achèvement avec une enveloppe financière de 480 millions d'euros pour l'acquisition d'environ 800 logements par l'Etat sur la période 2024-2027. De même, la participation financière de l'Etat à la construction de logements abordables e.a. par la Société nationale d'habitation à bon marché, le Fonds du logement et les communes via le Fonds spécial pour le logement abordable a été portée à 315 millions d'euros pour l'année 2024.

En sus de ce premier paquet de mesures, il a été décidé, lors de la réunion nationale du logement du 22 février 2024, d'explorer différentes pistes, y compris en matière de simplification administrative, pour construire plus et plus rapidement. Les travaux y relatifs sont actuellement en cours.

En ce qui concerne la dernière question de l'honorable Députée, le Ministère des Affaires intérieures est en train de finaliser, de manière prioritaire, les amendements gouvernementaux au projet de loi N°8082 ayant trait plus particulièrement à l'impôt foncier et à l'impôt à la mobilisation de terrains. Il est prévu que ces amendements soient déposés vers la fin de cette année.

Parallèlement, et sur base de travaux qui ont d'ores et déjà été effectués par le Ministère des Affaires intérieures, un cahier des charges en vue d'un futur marché public et ayant trait à l'émission informatisée des différents bulletins d'impositions est actuellement en cours d'élaboration. Il y a lieu de rappeler dans ce contexte, que les amendements tiendront d'ores et déjà compte de la mise en place de ces différents outils informatiques.

Alors que le Gouvernement précédent n'a pas mis en place d'outils informatiques quant au fonctionnement de l'impôt national sur la non-occupation de logements, les amendements relatifs à la mise en place de cet impôt précité, ne pourront être entamés qu'au début de l'année prochaine.

Entretemps, les travaux techniques préparatoires indispensables à l'établissement d'un Registre national des bâtiments et des logements continueront d'être menés et ce en collaboration étroite avec l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Luxembourg, le 2 mai 2024

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth